

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE11<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Mercredi 23 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.11/345

**Création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « régie personnalisée » pour gérer les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence :**  
*. Choix du nom de la Régie / Adoption d'un logotype*

L'an deux mille seize, le mercredi 23 novembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 8 novembre 2016.

Présents : 34		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

**Excusés représentés : 2**Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry DURIMEL  
*Procuration à M. Jean-Charles SAGET*  
 M. José GUIOLET  
*Procuration à Mme Josiane GATIBELZA*

**Excusés non représentés : 5**Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
 Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
 Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
 Mme Claudine CHALUS (12<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Autre Conseiller Communautaire :

Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

**Absents : 9**Vice-Président :

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Max CELIGNY  
 M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS  
 Mme Lise Claude AZEDE  
 M. Maurice LORQUIN  
 M. Daniel MARSIN  
 M. Patrick SELLIN  
 M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE:

02 DEC. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*), notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-10 et R.2221-1 à R.2221-52;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approbation des statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.12.06/76 du Bureau Communautaire autorisant le Président à signer le protocole d'accord transactionnel relatif aux contrats de délégation des Services Publics d'Eau et d'Assainissement de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.06.07/290 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 – Alimentation en Eau potable et Assainissement des Eaux Usées sur le territoire de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.07.08/311 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 portant désignation des membres du Comité de Pilotage pour la réalisation du projet se rapportant au changement de mode de gestion des Services d'Eau et d'Assainissement des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.10.11/322 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 – Principe de retour en régie pour l'exploitation des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- VU la délibération n°2016.10.11/323 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant choix du type de Régie;
- VU la délibération n°2016.10.11/324 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 autorisant le Président à saisir le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics locaux;
- VU la délibération n°2016.11.11/344 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « *régie personnalisée* » pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Approbation des statuts de ladite Régie*;

**Considérant** le rapport du Président et le choix effectué par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 3 novembre 2016, de mettre en place une Régie personnalisée pour gérer l'exploitation des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**Considérant** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 10 novembre 2016 ;

**Considérant** l'avis du Comité Technique, réuni le 22 novembre 2016 ;

**Considérant** le projet des statuts de la Régie, annexé à la présente ;

Après avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

**ARTICLE 1-** De dénommer : «*Eau d'Excellence*» la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite «*régie personnalisée*», chargée de gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 2-** D'adopter le logotype de la Régie dénommée «*Eau d'Excellence*» tel que présenté ci-après :



### Identité visuelle «*Eau d'Excellence*»

Partir de la vocation, certes, de ce service public, mais surtout de l'essence même de cette ressource vitale qui fonde sa mise en place. **L'eau, le liquide le plus précieux** qui soit, l'élément indispensable à toute existence.

L'un des premiers signes de la présence de l'eau et du vivant sur terre ou tout autre lieu de l'univers est incontestablement le fossile animal. Celui choisi est le **céphalopode**, de la classe des mollusques connus sous le nom de **Nautilé**, apparus sur terre à la fin du Cambrien, (*environ 500 millions d'années*).

• **Genèse sémiologique** : La forme arrondie dans un **déploiement circulaire en spirale ouverte** du centre nerveux, dit centre-source, écrit une courbe énergétique de propulsion vers le haut à droite, ce **qui lui confère une dimension d'infini**. La spirale naturelle **équiangle, dite « logarithmique » fonde le nombre d'or  $\phi = 1,618$  (proportion définie en géométrie)**. Matrice de la vie, l'eau, l'espace, le système solaire, la galaxie, mais aussi du fœtus dans son univers amniotique sont autant de symboles exprimés ici. Des traces-mémoires omniprésentes dans les icones des cultures indo-amérindiennes et du Pacifique.

• **Le tracé** : La naissance du « e » de «*eau et excellence*» évoquant le réseau, les canalisations transportant le précieux liquide. Dans sa course, il entraîne des satellites que sont les trois points, symboles des trois collectivités desservies de la communauté d'Agglomération. Idée forte, donc, du déploiement intelligent d'un réseau partant du centre : CAP Excellence.

• **Les couleurs** : sont celles de l'entité mère (*celles de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence*) : violet, bleu, vert, jaune, rouge, symbolisant les ressources vitales, le soleil (*énergie, force, dynamisme*).

**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-À-Pitre, le 02 DEC. 2016

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 02 DEC. 2016